REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE CIRCULATION Chemin des Crouis

Nº147

Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 :

CONSIDERANT l'intervention sur la voie communale « Chemin des Crouis» en raison d'un branchement au réseau d'eau potable pour le compte d'un particulier effectué par la société Eaux de Provence;

ARRETE

<u>ARTICLE 1</u>: En raison de l'intervention sur la voie communale au lieu-dit: « Chemin des Crouis» pour la création d'un branchement au réseau d'eau potable effectué par la société Eaux de Provence; la circulation sera alternée manuellement du 08 octobre 2018 à 8H au 9 octobre 2018 inclus à 17H.

<u>ARTICLE 2</u>: Monsieur le Policier Municipal sera chargé de placer les panneaux et les barrières à l'endroit opportun et il assurera l'exécution du présent arrêté.

<u>ARTICLE 3</u>: Les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4: Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Policier Municipal.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera Publié par affichage.

Fait en Mairie, le 20 septembre 2018.

LE MAIRE Stéphane ARNAUD